

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

n° 2025 - 12

24 février 2025

Le conseil municipal du 20 février acte deux avancées majeures pour la sécurité des personnes et la régularisation foncière

Lors de la séance du conseil municipal du 20 février 2025, deux décisions stratégiques ont été adoptées, marquant une avancée significative pour la sécurité publique d'une part et pour la régularisation foncière des habitants de Belle-Plaine, d'autre part.

Sécurité des personnes

Dans le cadre de sa politique de sécurisation des espaces publics, la Ville du Gosier a acté la demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour le déploiement d'un système de vidéoprotection performant et conforme aux normes actuelles.

Ce projet ambitieux prévoit :

- L'installation de 119 caméras de haute technologie sur 38 emplacements stratégiques du territoire communal.
- L'élargissement du champ de sécurisation afin de renforcer l'efficacité du dispositif.
- La réhabilitation complète du Centre de Supervision Urbain (CSU) avec une retransmission des images captées en temps réel à la police municipale et à la police nationale permettant un redéploiement des patrouilles en fonction des priorités et des urgences.

Avec une enveloppe budgétaire estimée à 849 180 €, cette initiative illustre la volonté municipale de garantir la tranquillité publique et de doter la commune d'outils modernes de prévention et de surveillance.

Par ailleurs, les opérations coordonnées entre la Police nationale et la Police municipale ainsi que le renforcement des effectifs de brigadiers de police municipale permettront de baisser significativement l'insécurité ressentie par les habitants et les visiteurs.

Régularisation foncière

Le conseil municipal a également validé le transfert gracieux des voies et espaces communs numérotés CD-874-875-876, représentant une superficie totale de 7 436 m², situés dans le lotissement de Belle-Plaine, au profit de la Ville du Gosier.

Cette démarche s'inscrit dans un processus de régularisation foncière visant à sécuriser les droits des habitants de ce secteur. La municipalité, fidèle à ses engagements, a entrepris toutes les procédures administratives nécessaires auprès de l'État pour assurer cette transmission. Ce transfert permettra à la commune d'intégrer pleinement ces espaces dans son domaine public, facilitant ainsi leur gestion et contribuant à la régularisation des habitants de Belle-Plaine en vue de l'octroi de titres de propriété. Une avancée attendue depuis plus de 20 ans.

Ces décisions traduisent ainsi l'engagement de Liliane MONTOUT, maire du Gosier, à répondre aux attentes des administrés et à améliorer durablement leur cadre de vie.